

AFFAIRE N° 39/5. - Autorisation spéciale. - Rattachement au budget d'une subvention de 800 000 Frs.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet a mis à la disposition de la Commune une somme de 800 000 Frs au titre du fonds de chômage pour l'année 1970. La dépense ayant été effectuée par la Commune, je vous demande de rattacher cette subvention au budget de 1970, en recettes, au chapitre 936 - article 7 309.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

lu

int. Verin, le 16 Mars 1971

* P. Buisson

sur copie conforme

avec le budget

et Directeur des

Services Financiers

M. C. Alouin